

Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale.

**Le mardi 4 octobre 2016**

Objet : Réforme des méthodes de vote aux élections fédérales par le gouvernement libéral.

Discussion :

On veut déterminer si le Parti libéral du Canada, maintenant au pouvoir, devrait donner suite à sa promesse de réformer le système électoral. Voici l'engagement pris par le parti lors de la campagne :

*« Nous sommes résolus à faire en sorte que 2015 marque la dernière élection fédérale menée au moyen du système majoritaire uninominal à un tour.*

*Nous créerons un comité parlementaire spécial, formé de membres de tous les partis, qui se penchera sur un éventail de mesures de réforme, comme les bulletins de vote hiérarchisés, la représentation proportionnelle, le vote obligatoire et le vote en ligne.*

*Ce comité présentera ses recommandations au Parlement. Dans les 18 mois suivant notre arrivée au pouvoir, nous déposerons un projet de loi sur la réforme électorale. »*

1: À mon avis, une question aussi essentielle dans notre droit fondamental de la démocratie – soit un système libre et privé dans lequel les députés sont choisis de manière équitable – devrait exiger, avant la mise en œuvre de tout changement, un référendum afin de connaître l'opinion de la population canadienne. Je constate que le ministre responsable n'a pris aucun engagement à cet égard, et que la promesse faite par le gouvernement n'en prévoit d'ailleurs aucun. C'est pour cette raison que nous devons maintenant exiger des comptes de notre gouvernement.

2: Le Canada est un vaste pays, à la fois complexe et diversifié. L'utilisation des autres méthodes d'élection envisagées a jusqu'ici impliqué des pays petits et compacts, avec des populations très homogènes. Bien qu'il ne soit pas parfait, le système majoritaire, avec sa méthode facile à comprendre, pourrait mieux convenir à la diversité de notre pays. Notons que de grands pays comme la Russie et, en particulier, l'Inde recourent à plusieurs tours de scrutin avant de déclarer un gagnant. Certains pays plus petits ont également recours aux tours supplémentaires. Le scrutin majoritaire uninominal à un tour, lui, ne prévoit pas de tours multiples.

3: L'« injustice ». L'une des objections contre ce système est qu'il est « injuste » et que les plus grands partis obtiennent un nombre de sièges disproportionné par rapport au nombre de votes reçus par le parti. Les petits partis, défavorisés, ont ainsi du mal à obtenir des sièges. Voir l'annexe pour les résultats des dernières élections générales.

Toutefois, il faut savoir que ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, lors des 38<sup>es</sup> élections générales, le Bloc québécois a remporté 17 % des sièges en ne remportant que 10 % des voix. Il existe d'autres exemples, comme en Écosse, où le Parti national écossais a gagné

56 sièges, tous en Écosse, avec 4,7 % des voix, tandis que le parti de l'indépendance britannique remportait un seul siège avec, pourtant, 12,6 % du vote national.

La plupart des systèmes de représentation proportionnelle utilisent un seuil de 2 à 5 %. Cela signifie que si le seuil du Canada avait été de 5 %, ni le Bloc ni les Verts n'auraient été en mesure de se tailler une place à la Chambre des communes aux 41<sup>es</sup> élections.

L'équité semble être un concept relatif, et aucun système ou combinaison des systèmes ne propose de solution parfaite. Il y aura toujours un groupe qui considère que le système est discriminatoire à son endroit.

4: Un problème potentiel réside dans le fait que les partis aux idéologies radicales puissent aisément s'implanter, se faire accepter et être reconnus en tant que « grands partis ». Certains soutiennent que ce serait même là l'origine de l'effondrement du gouvernement de Weimar. Un exemple extrême, certes, mais bien réel. Les petits partis peuvent également avoir plus de poids politique lorsqu'un système proportionnel entraîne la fracture des grands partis et que l'élection de candidats de partis plus petits devient possible, les rendant ainsi plus attrayants.

5: C'est ainsi que naissent les coalitions. Plusieurs estiment qu'une telle situation serait avantageuse. C'est le cas lorsque les coalitions s'établissent entre des partis aux intérêts similaires, avec des dirigeants de bonne foi. Or, il en va parfois autrement lorsqu'il s'agit de politique. De même, pour de nombreuses personnes, un compromis n'est pas possible, et les politiques ne peuvent pas toujours s'aligner clairement selon le système « gauche-centre-droite ».

En outre, les coalitions ne se forment pas toutes à partir du centre. Dans certains cas, les petits partis peuvent avoir une influence excessive, apportant à la coalition sa majorité en raison d'une seule politique particulière qui ne fait pas nécessairement l'unanimité chez les électeurs.

Et surtout, la capacité des électeurs à renverser un parti tombé en disgrâce est restreinte.

6: Dans un système majoritaire, certains ont l'impression que leurs votes sont gaspillés. La réalité est simplement que leur candidat n'a pas été élu. Changer le système ne changera rien à cela.

7: Le charcutage électoral, malheureusement, est un problème constant. Quel que soit le système utilisé, il y en aura. Ce sera peut-être plus difficile, mais pas impossible.

8: Lors du découpage des districts, la plupart des systèmes de représentation proportionnelle définissent une limite supérieure de 100 000 électeurs par député, avec cinq députés élus par circonscription. Comme noté au point 2, le Canada est un grand pays. Cela signifie que les districts nordiques, si ces règles étaient respectées, seraient vastes et difficiles à gérer, ce qui rendrait les candidats difficiles à connaître pour la population. À cet égard, il est important de noter que les territoires comptent actuellement un député chacun, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard en compte quatre. Deux régions très différentes donc, dont l'une pourrait être adaptée à un système de représentation proportionnelle tandis que l'autre, assurément, ne l'est pas du tout.

9: Dans le système majoritaire, il existe un lien direct entre le député élu et le public, même pour ceux qui ont voté pour quelqu'un d'autre. Un système de représentation proportionnelle, en revanche, rend de tels liens ténus et lointains. La distinction serait encore plus marquée dans les régions du nord et les régions situées en dehors des principales villes du Canada.

En conclusion, le changement proposé à notre système électoral ne devrait être poursuivi qu'à l'issue d'un référendum pancanadien favorable. À mon avis, choisir toute autre avenue serait néfaste pour notre pays; ce serait là un rejet des principes démocratiques sur lesquels celui-ci a été construit.

Merci.

Laurence Robinson.  
Terrace (C.-B.)